

MAIRIE DE CORGOLOIN

21700 CORGOLOIN

Tél: 03.80.62.98.19

Mail: journal.corgoloin@orange.fr

Site internet: www.corgoloin.com

SOMMAIRE

HOMMAGE

ELECTIONS

CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

LES POMPIERS

LA VIE ASSOCIATIVE

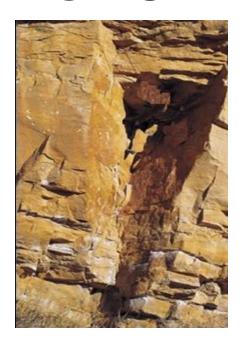
ETAT-CIVIL - AGENDA

Comité de Rédaction :

Marie-Christine LECLERCQ -Stéphanie DA COSTA Laurence PATRU - Pascale GATTI-CHEVILLON

Sous la présidence du maire

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN

Bulletin Municipal n°81

NOVEMBRE 2017

Jacky MOULIN - Maire de Corgoloin de 2008 à 2017







Jacky et le city-park

Jacky et le projet ORVITIS

Extrait des hommages rendus à notre maire (source Bien Public)

Au lendemain du décès du maire de Corgoloin, l'ancien président du conseil régional de Bourgogne, François Patriat, a tenu à rendre hommage à "un ami attentionné, fidèle et toujours prévenant" par voie de communiqué de presse.

Le communiqué complet de François Patriat :

"C'est avec une profonde émotion que j'apprends la disparition de Jacky Moulin, le maire de Corgoloin. Ce décès frappe d'une grande tristesse le sud Côte-d'Or car Jacky Moulin, était considéré comme un élu alliant la proximité à l'altérité, tout en défendant avec force et détermination les intérêts de sa commune et de son territoire. Il était un ami attentionné, fidèle et toujours prévenant. Respecté et apprécié, sa disparition ne laissera personne insensible. J'adresse à sa famille et à ses proches le témoignage de ma profonde amitié."

Jacky Moulin, maire de la commune de Corgoloin (900 habitants), s'est éteint dans la nuit de samedi à dimanche à son domicile. « Sa voix, ses compétences et sa gentillesse manqueront terriblement », écrit, dans un communiqué, le président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Christophe Lucand.

« Quelqu'un de très humain »

Âgé de 73 ans, cet ancien chef de service à la protection de l'enfance au sein du conseil départemental était maire depuis 2008 et délégué de la communauté de communes.

Le village de 900 habitants situé entre Beaune et Nuits-Saint-Georges perd « un homme de progrès qui a pris à cœur sa fonction de maire. Il ne le faisait ni pour la gloire ni pour le pouvoir », souligne une des conseillères municipales, Marie-Christine Leclercq, à ses côtés depuis neuf ans. « C'était quelqu'un de très humain, de très attentif aux autres. Il était également très humble. Il ne parlait pas beaucoup de lui et préférait parler des autres », confie Pierre-Alexandre Privolt, maire de Villers-la-Faye, qui s'était lié d'amitié avec son homologue.





Jacky avec Babeth et Jean-Louis



Jacky avec M. DEVOUARD



Jacky et le CMJ

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Séance du 14 Septembre 2017

DELIBERATIONS

FORET COMMUNALE: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la destination des coupes de bois pour l'année 2018, parcelles 15 et 30 en partie.

SICECO: Intervention de Philippe Héritier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le décompte sur devis proposé par le SICECO pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique dans la « Grande Rue » à Corgoloin qui s'élève à la somme de 324 695.00€ HT. L'Assemblée autorise le 1^{er} Adjoint à le signer. Après déduction de toutes les subventions afférentes à ces travaux, le coût supporté par la Commune s'élèvera à 145 371.00€.

Un courrier sera adressé au SICECO mentionnant que, dans le cadre du dispositif Territoire Energie Positive Croissance Verte (TEPCV), la commune de Corgoloin privilégiera ces aides dans le cadre de la rénovation de l'Eclairage Public de la Route Départementale 974.

TRAVAUX DE REFECTION DU « CHEMIN NEUF » ET DE L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA SALLE DES FETES ACCESSIBILITE : Intervention de Léonard Dillenschneider

*Réfection de la voie communale « Chemin Neuf »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de réfection de la voie communale dite « Chemin Neuf » pour un montant HT de 73 000.00€ et désigne Mr Bertrand Girard, géomètre-expert de TT Géomètres Experts de Beaune en tant que Maître d'œuvre de cette opération. Le Conseil Municipal approuve le devis de ces prestations pour un montant de 4805.00€ HT. L'Assemblée sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie Communale (PSV) de la répartition du produit des Amendes de Police.

*Aménagement de la voirie extérieure de la salle des fêtes accessibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et les travaux d'aménagement extérieur de la voirie de la salle des fêtes dans le cadre de son accessibilité, pour un montant HT de 8 470.00€. Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour des subventions - Amendes de Police et Programme de Soutien à la Voirie Communale -Programme 2018.

COMMISSION ACTION SOCIALE

Mme Laurence Patru informe le Conseil Municipal qu'en partenariat avec la MSA, l'Association « Prévention Routière 21 » organisera le samedi 3 février 2018 à 10h30 à la salle des fêtes, une réunion de présentation de l'atelier « conduite Seniors Restez Mobiles ». Des séances de remise à niveau de la conduite seront organisées ensuite à la salle polyvalente à différentes dates.

REPAS DES ANCIENS

Il est rappelé la date du Dimanche 19 Novembre 2018.

<u>VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A UN RIVERAIN</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la vente d'une parcelle de terrain située Rue de la Gare à un riverain ; celui-ci en supportera les frais notariés et de géomètre. Le Conseil Municipal donne son accord pour déclasser cette parcelle du Domaine Public Communal au Domaine Privé de la Commune.

*DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délègue au Maire les fonctions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*REPARTITION DES INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la répartition des indemnités de fonction Maire et Adjoints :

-Indemnité du Maire : 31% de l'Indice Brut 1015

-Indemnité de fonction des Adjoints : 8.25% de l'Indice Brut 1015

*EXPLOITATION « CARRIERE DES BUIS » LADOIX-SERRIGNY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de pierres par la Société « CARRIERE DES BUIS » sur le territoire de la commune de Ladoix-Serrigny.

REORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal procède à une nouvelle organisation des commissions communales.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Léonard Dillenschneider reprend en détail les différentes étapes du dossier de réfection du « Chemin Neuf ». Il informe le Conseil Municipal que les travaux (1ère partie) d'élargissement de la voie communale débuteront semaine 46, soit du 13 au 17 novembre 2017. Un courrier sera adressé à un riverain concernant la taille de sa haie.

Philippe Héritier informe d'abord le Conseil Municipal de sa participation avec Mme Raymonde Joigneault, aux assises de l'énergie de la Côte d'Or (SICECO) qui se sont tenues le 20 octobre 2017 au Palais des Congrès à Beaune.

Il intervient ensuite sur les travaux de dissimulation par enfouissement de l'ensemble des alimentations électriques et téléphoniques dans la Grande Rue depuis l'école primaire jusqu'à la Route Départementale 974. Ces travaux réalisés par l'entreprise INEO débuteront le lundi 20 novembre 2017. Les tranchées seront effectuées par secteur et une circulation alternée sera mise en place.

Dans le cadre du TEPCV, la Commune reste dans l'attente du devis établi par la Sté Demongeot concernant la poursuite de la rénovation de la RD 974 (côté Comblanchien) ainsi que le remplacement des lampes du lotissement « Saussy 1 ».

Mr Héritier présente le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée le 26 septembre 2017 en Gare de Corgoloin avec le Conseil Régional pour l'implantation d'un abri à vélos (9 vélos). Le Conseil Municipal décide de surseoir quant à l'emplacement définitif de cet abri.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

10H45: Rassemblement Place de la Mairie

11H00 : Défilé avec cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe

11H30 : Vin d'Honneur offert par la Municipalité à la salle polyvalente

FESTIVITES

Le Conseil Municipal aborde l'organisation des prochaines festivités :

- -repas des Anciens le 19 novembre 2017 à la salle des fêtes
- -l'Arbre de Noël le 8 décembre 2017
- -la cérémonie des Vœux du Maire le vendredi 12 janvier 2018

DIVERS

Environnement : la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges informe la commune que les haies des Points d'Apports Volontaires de Cussigny, du Chemin de Monsieur et du terrain de football seront prochainement réduites de leurs hauteurs par moitié.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL 2^E ETAGE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal attend la réponse de l'un des demandeurs intéressé par la location de l'appartement communal au-dessus de la salle des fêtes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dernièrement notre Commune a dû procéder à des élections suite au décès de notre maire Jacky MOULIN.

Comme le prévoit la loi, suite à une démission ou à un décès du maire, il y a lieu de procéder à des élections partielles lorsque le conseil municipal n'est plus au complet (pour Corgoloin 15 membres).

C'est la situation dans laquelle se trouva notre commune, après le décès de M. Jacky MOULIN, les démissions de Mme Armelle MEZZAVILLA, M. Daniel PODECHARD et M. Jean-Marc PAGE pour raisons personnelles, le conseil municipal s'est retrouvé au nombre de 11 membres au lieu de 15.

Le 1^{er} Octobre, les élections partielles ont eu lieu. A l'issu du vote, il a été déclaré élus : Mme Annick SAUVAIN avec 198 voix, M. Franck VOITURET avec 174 voix, M. Jean-Marc PAGE avec 154 voix et M. Éric PANSIOT avec 138 voix. Le procès-verbal de ces élections a été déposé auprès des services de la sous-préfecture. M. DILLENSCHNEIDER 1^{er} adjoint a été informé que 3 personnes élues seraient dans une situation litigieuse, à savoir : M. Franck VOITURET, M. Jean-Marc PAGE et M. Éric PANSIOT n'ayant pas obtenu le nombre de voix nécessaires à savoir 182 voix.

La sous-préfecture a transmis le dossier au Tribunal Administratif seul compétent et dont le délai de réponse est d'environ de deux mois.

Cependant, il a été autorisé l'élection du maire et des adjoints étant donné que le conseil municipal était à nouveau au complet.

Ces élections devaient se faire dans les quinze jours après proclamation des résultats. Elles se sont déroulées le Jeudi 12 Octobre en présence de 13 conseillers sur 15. M. PANSIOT suivi après de M. PAGE ont décidé de ne pas participer aux élections et ont quitté la salle.

Résultat des élections:

Maire M. VERET Dominique – 1^{er} Adjoint M. Dillenschneider Léonard – $2^{\grave{e}me}$ Adjointe Mme DA COSTA Stéphanie – $3^{\grave{e}me}$ Adjointe Mme BOSCH Françoise – $4^{\grave{e}me}$ Adjointe Mme JOIGNEAULT Raymonde

Les habitants de notre commune seront avisés de toutes nouvelles informations transmises par le Tribunal Administratif par voie d'affichage sur les panneaux de communications de la commune.

OFFRE D'EMPLOI

Notre commune envisage l'embauche d'une personne en vue du départ à la retraite de notre agent technique M. Jean-Louis VIT prévue en 2019. Le poste est à pourvoir début Janvier 2018.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature à la mairie de Corgoloin.

RPI

Effectifs à la rentrée 2017/2018 :

ECOLE MATERNELLE: 58 élèves pour 2 classes. Directrice Madame BRIDET.

Répartition	1 classe de 29 TPS/PS	à Comblanchien	Madame PINGUET
	1 classe de 29 MS/GS	à Corgoloin	Madame BRIDET

ECOLE PRIMAIRE: 89 élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI

Répartition	1 classe de 23 CP/CE1	à Corgoloin	Madame LELAY
	1 classe de 21 CP/CE2	à Corgoloin	Madame LAMBERT
	1 classe de 22 CE2/CM1	à Comblanchien	Madame BENEDETTI
	1 classe de 23 CM1/CM2	à Comblanchien	Melle PAGANT

Au total 3 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien : 147 élèves

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

Samedi 11 Novembre à 11 h 00 au monument aux morts. Rendez-vous à 10h45 place de la Mairie Cette manifestation sera suivie d'un vin d'honneur servi à la salle Vigot.

REPAS DES AINES

La municipalité réunira les anciens de Corgoloin le Dimanche 19 Novembre à 12h00 Salle des Fêtes. Une invitation sera adressée aux personnes concernées.

COLLECTE DES BOUCHONS

La prochaine collecte de bouchons plastiques aura lieu Salle Vigot le Samedi 25 Novembre de 9h30 à 11h00. Pensez dès à présent à garder vos bouchons!

NOUVEAUX ARRIVANTS

Tous les nouveaux Corgolinois et Corgolinoises, arrivés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2017, sont priés de se faire connaître en Mairie. Au cours des de la cérémonie des vœux, le 12 Janvier 2017

Salle des Fêtes à 19 h00, un présent leur sera remis.

RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes filles et garçons nés en Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 2001 sont concernés par le recensement militaire pour les 3^{ème} et 4^{ème} périodes 2017. Ils doivent se faire recenser à la mairie (Lundi – Mardi et Jeudi de 14h00 à 18h00). Se munir des documents suivants : livret de famille des parents, d'une pièce d'identité.

VEOLIA

Suite au mécontentement des habitants de Corgoloin qui ont eu une régularisation de leur abonnement eau potable de janvier 2015 à juin 2017, conformément au contrat d'affermage. Ce retard du fermier a eu un impact important sur la dernière facture. VEOLIA adressera un courrier explicatif aux abonnés. D'autre part, au vu de l'augmentation subie. Il a été demandé à VEOLIA de faire preuve de mansuétude à l'égard des retardataires.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 09h00 à 11h30

DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Dernier délai pour les inscriptions : Samedi 30 Décembre de 10h00 à 12h00.

ARBRE DE NOËL

La municipalité organise le **vendredi 8 décembre** un arbre de Noël pour les enfants du village nés après le 1^{er} janvier 2006. Les enfants pourront assister à un spectacle qui débutera à 18h30, suivi de la venue du Père Noël. Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boite aux lettres de la mairie ou l'adresser par mail à : mairie.corgoloin@wanadoo.fr.

INSCRIPTION IMPERATIVE NOM: PRENOM 1^{er} enfant: PRENOM 2ème enfant: PRENOM 3ème enfant: PRENOM 3ème enfant: DRENOM 4ème enfant:

Adresse:	 	 	 	

TRAVAUX SUR NOTRE COMMUNE

Dissimulation par enfouissement Grande Rue.

L'enfouissement de l'ensemble des alimentations électriques et téléphoniques se poursuivra Grande Rue depuis l'école primaire (où il s'était arrêté) jusqu'à la D974 soit sur une longueur de 870 m.

Ces travaux sont engagés dans un cadre sécuritaire et esthétique pour supprimer tous les câbles aériens; c'est le SICECO qui est maître d'ouvrage et la Sté INEO qui réalisera les travaux.

Pour ce faire, les riverains concernés (environ 80) se sont vus adresser une demande d'autorisation/convention pour la pose d'un coffret en limite de propriété comme il est de norme aujourd'hui pour supprimer ainsi les câbles aériens et les compteurs situés sur le domaine privé. Quelques réponses manquent encore au dossier.

Sur l'aspect technique, les travaux débuteront le lundi 20 Novembre 2017. La profondeur d'enfouissement sera de 80 cm pour y dissimuler le courant basse tension, l'alimentation de l'éclairage public, le réseau téléphonique et le passage de la fibre en prévision.

Les tranchées seront effectuées par secteur et une circulation alternée sera mise en place.

Cette dissimulation permet de supprimer tous les poteaux béton encombrants et vieillissants.

La restitution de l'éclairage public se fera par lampe de type LEDS de 47 W (actuellement fluo en 100watts) posée sur mât cylindrique couleur « lie de vin » dans le même esprit que ceux posés sur la D974. Tous les points lumineux seront sur la gauche en montant Grande Rue et en nombre identique avec une meilleure répartition de la luminosité puisque la pose de mâts indépendants donne plus de liberté que les lampes posées en façade ou sur poteau béton déjà en place.

Concernant son financement et après toutes subventions déduites, les prévisions donnent un solde de 40% à la charge de la commune soit 150 000 € qui seront à régler sur trois ans et à partir de 2018.

Sachez que nous avons réactivé ce dossier, déposé la 1ère fois en 2012, mais dont les subventions et le mode de règlement à l'époque (vu le nombre de demandes) n'atteignaient pas le seuil suffisant pour permettre à la commune de réaliser financièrement cet ouvrage.

2017 a vu le nombre de dossiers diminuer et surtout le SICECO donne priorité et urgence à la dissimulation dans les centres villes et villages. Nous devenions de ce fait prioritaires avec des subventions et mode de règlement plus adaptés à notre budget ; le Conseil Municipal a donc pris en septembre 2016 une délibération dans ce sens pour qu'une nouvelle étude de faisabilité soit réalisée.

La suppression de cet ensemble filaire va rendre la Grande Rue plus esthétique et sécurisante ; les interventions tant sur les lignes que sur l'éclairage public seront moindres.

Seuls nos amis les oiseaux qui se posaient sur ces perchoirs de fortune électrifiés seront peut être les plus contrariés, mais ils sauront trouver refuge dans les arbres et les buissons où ils seront plus en sécurité.

Philippe HÉRITIER.







CONDUITE SENIORS RESTEZ MOBILES

L'ASEPT/MSA Franche Comté Bourgogne, l'Association Prévention Routière 21 et la Mairie de CORGOLOIN vous invitent à participer à des séances de mises à jour de vos connaissances en matière de conduite d'un véhicule.

Une réunion de présentation des ateliers, pour tous ceux et celles qui le souhaitent, aura lieu

Le samedi 3/02/2018 à 10h30

à la SALLE DES FETES à CORGOLOIN

Les SEANCES, d'ors et déjà programmées, auront lieu à la salle polyvalente « Georges Vigot » et auront pour thème :

Séance 1 Signalisation routière et vitesse	Lundi 26 Février 2018 de 14h30 à 16h30
Séance 2	Lundi 5 mars 2018 de 14h30 à 16h30
Carrefour giratoire et éco-	
conduite	
Séance 3	Lundi 12 mars 2018 de 14h30 à 16h30
Infractions et sanctions/les	
risques au volant	
Séance 4	Lundi 19 mars 2018 de 14h30 à 16h30
Santé et conduite / temps de	
réaction	
Séance 5	Lundi 26 mars 2018 de 14h30 à 16h30
Infrastructures et usager "	
vélo"	
Séance 6	Lundi 9 mars 2017 de 14h30 à 16h30
Evaluation des séances	

VENEZ NOMBREUX

La commission action sociale Mairie de Corgoloin

Civisme - Vivons Ensemble

Bruit utilisation des engins à moteur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique, etc.) ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h00 à 12h00. L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par sa durée, soit par sa répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.

Brûlage à l'air de tous déchets

Tout brûlage de déchets quels qu'ils soient à l'air libre est **strictement interdit** sur l'ensemble de la commune, et ce tout au long de l'année.

Le non-respect de l'arrêté préfectoral peut entrainer une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à la somme de 450,00 €

Environnement

Art. R161.24 du Code Rural:

Il est rappelé que la taille des haies de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie etc...) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet.

Remplissage des containers à végétaux

Les bennes sont destinées à recevoir des végétaux putrescibles et de petites tailles (sécateur à main). Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux. Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport

Les Chiens

Quelques règles de civisme concernant les chiens :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens seuls divaguer sur la voie publique et sans maître. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et poubelles.

Le fait de ne pas ramasser les déjections canines de son animal peut être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2° classe.

Les Trottoirs

Chaque corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin, afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

Stationnement des véhicules

Sur l'ensemble de la commune, le stationnement des véhicules est une gêne pour les piétons et nos enfants scolarisés. En cas d'accident, la responsabilité des propriétaires des véhicules peut-être engagée et faire l'objet d'un procès-verbal

Déchetterie

HORAIRES D'ETE du 1^{er} Novembre 2017 au 31 Mars 2018

QUINCEY

- >> Lundi 09h00-12h00
- >> Mercredi 14h00-17h00
- >> Samedi 09h00-12h00/14h00-17h00

NUITS-SAINT-GEORGES

- > du Lundi au Vendredi 14h00-17h00
- > Samedi 09h00-12h00/14h00-17h00



CIS DES DEUX COTES

Les sapeurs-pompiers du CIS des DEUX COTES vous informes de leur passage pour la traditionnelle tournée des calendriers 2018 qui débutera début novembre 2017.

La distribution se fera sur les communes suivantes :

-CORGOLOIN; COMBLANCHIEN; LADOIX SERRIGNY; PREMEAUX-PRISSEY; MAGNY LES VILLERS; VILLERS LA FAYE; ALOXE CORTON; CHOREY LES BEAUNE; VILLY LE MOUTIER.

Merci d'avance pour votre accueil chaleureux.

Le centre d'intervention des deux côtes recrute :

-Le recrutement est ouvert aux hommes et aux femmes satisfaisant aux conditions réglementaires.

»Vous

- -avez entre 16 et 55 ans,
- -jouissez de vos droits civiques,
- -êtes motivé(e),
- êtes en bonne condition physique,
- -êtes en position régulière au regard des dispositions du code du service national,
- -habitez à 7 mn du centre d'incendie e de secours de votre secteur,

Avez soif d'apprendre Toutes les techniques pour SAUVER DES VIES.

»Quelle procédure pour souscrire un engagement?

Après un engagement avec le chef de centre, votre dossier sera transmis à une Commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeurpompier volontaire. Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

- Contact:

Adjudant-chef VIT Jean-Louis (chef de centre) 06.87.38.96.88

Gaillard Sébastien



GYM' A CORGOLOIN

Tout au long de l'année scolaire, la gymnastique volontaire de Nuits-Saint-Georges organise à la salle des fêtes de CORGOLOIN :

- Tous les mardis de 18h30 à 19H30 des cours de gymnastique
- Tous les jeudis de 18h30 à 19h30 des cours de Step

Site: http://qv-nuitsstgeorges.e-monsite.com/



SAPINS DE NOEL 2017



Noël approche à grands pas et comme tous les ans l'association des parents d'élèves AE2C du RPI de la Côte de Nuits (Corgoloin, Comblanchien, Premeaux Prissey) vous propose une sélection de sapins.

Tous les bénéfices récoltés lors des différentes manifestations organisées par l'association permettent de financer en partie les activités des élèves du RPI, les voyages scolaires, l'achat de livres etc. ...

Pour cette année, nous vous livrerons votre sapin à votre domicile

le samedi 9 décembre au matin.

N'hésitez pas à en faire profiter votre entourage!

<u>Livraison uniquement sur les communes de Premeaux Prissey, Comblanchien, Corgoloin, Moux, Cussigny.</u>

L'AE2C

Mémo

J'ai commandé:

☐ Un épicea 1m -1.50m	□ Nordmann 1m -1.25m
☐ Un épicea 1.60m – 2m	□ Nordmann 1.30m – 1.50m
☐ Un épicea en pot 1m -1.25m	□ Nordmann 1.60m – 1.75m
☐ Pied support bûche bois	

Bon de commande

Coupon à retourner avec votre règlement

NOM,Prénom:
Adresse :
Numéro de téléphone (pour la livraison):

Type de sapin Pieds taillés	Qté	Prix Unitaire	TOTAL (€)
Epicéa 1m -1.50m		12.00 €	
Epicéa 1.60m – 2m		15.50 €	
Epicéa Pot 1m -1.25m		19.00 €	
Nordmann 1m – 1.25m		17.00 €	
Nordmann 1.30m – 1.50m		23.00 €	
Nordmann 1.60m 1.75m		30.00 €	
Pied support bûche bois		3.00 €	
TOTAL	DELAG	COMMANDE	

TOTAL DE LA COMMANDE

Pour toutes demandes particulières (sapins de grandes tailles), n'hésitez pas à contacter Ludivine AMBROISE au 06.88.91.75.43

Règlement par chèque (à l'ordre de AE2C) ou espèces

Merci de faire parvenir votre commande et votre règlement avant le <u>2 décembre 2017</u> à

Domaine Ambroise		Mairie de COMBLANCHIEN		Rappeneau Céline
8 Rue de l'Eglise	OU	3 Rue de l'Eglise	OU	73 rue du Petit Paris
21700 Premeaux Prissey		21700 COMBLANCHIEN		21700 CORGOLOIN



ASSOCIATION LECTURE JEUNESSE

Les P'tites Infos de la bibliothèque

octobre, novembre et décembre 2017

Nos animations

Ateliers CREA 15h-17h

mercredi 18/10 : déco Halloween Mercredi 06/12 : cartes de Noël et de

vœux



Soirées CONTEES 19h30

Vendredi 20/10 : Soirée Frissons

Noe1

Vendredi 22 /12 : En route vers

Permanences

Mardi : 16h30 – 18h30

Samedi: 10h00-12h00

- Suite à désherbage massif (mise au rebut de livres vieillissants), vente de livres d'occasion de 0,20 € à 1 € pendant les permanences.
- RDV COMITE LECTURE JEUNES: Mardi 24 octobre 16h00
- RENTREE LITTERAIRE

A l'occasion de la rentrée littéraire, plus de 200 ouvrages ont été achetés : romans adultes, jeunes, romans policiers, documentaires et BD

Venez vite les découvrir dans nos rayons

A venir en 2018:

- Dimanche 7 janvier 2018 LOTO – 14h00 salle des fêtes
- Vendredi 2 février 2018 : Nuit de la lecture : soirée pyjama, crêpes party et histoires à n'en plus finir!!! doudous et autres ninins bienvenus!!

Pour nous suivre: http://bibliotheque-corgoloin.simplesite.com/

Place de la Mairie - 21700 CORGOLOIN



Association Corgoloin Tête et Jambes

Adhésion à l'Association d'Octobre à Juin : 25 € par personne ou 40 € pour un couple



Chorale Mixte

Inscription pour la saison = 80 € par personne

Répétitions tous les mardis de 14h à 16h hors congés scolaires Salle Georges Vigot-Place de la Mairie à Corgoloin

Contacts : Jocelyne AUFFRET - 03 80 62 93 51 Michèle PETITOT- 03 80 62 77 07



Dessin Peinture

Inscription pour la saison = 85 € par personne

Un vendredi par mois de 14h à 17h hors congés scolaires (2 groupes) Possibilité d'adhérer aux 2 cours mensuels pour 50 € en plus

Salle de Dessin-Place de la Mairie à Corgoloin

Contacts : Claudine LECOMTE - 03 80 62 98 77 Nadine TACCARD - 03 80 62 95 80



Marche

Seule l'adhésion à l'Association est demandée

Une marche par mois en journée ou en 1/2 journée en hiver Contacts: Marc PAILLET - 03 80 51 17 79 Patrick DESSOLLE - 03 80 62 97 87



Nouveauté 2017

« Marches Tranquilles »

pour tous

4ème lundi de chaque mois :

Rendez-vous à 14h sur le parking de la gare de Corgoloin.

Pour environ 2 à 3 heures et maxi 5 km

CALENDRIER

23 octobre 2017 27 novembre 2017 18 décembre 2017 22 janvier 2018 26 février 2018 26 mars 2018 23 avril 2018 28 mai 2018

25 juin 2018



<u>Date à retenir</u>:

Concert de Noël le samedi 16 décembre 2017 à 17 heures à l'Eglise de Corgoloin





N'hésitez pas à rejoindre notre Association où nous vous accueillerons avec grand plaisir

Adresse postale de l'Association 21 Grande Rue - 21700 CORGOLOIN

Pour tout renseignement ou adhésion : Annick SAUVAIN 03 80 35 85 62 - 06 28 19 79 19

Plannings sur le site internet : http://corgoloin-tete-et-jambes.wifeo.com

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES -AGENDA

NOS PEINES

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher et s'associe à leur douleur.

Serge Paul Emile CHUDANT décédé le 21 Juin 2017 à Nuits-Saint-Georges

Jean André Raymond JOURDAN décédé le 4 Juillet 2017 à Beaune

Jacky Emile MOULIN décédé le 16 Juillet 2017 à Moux Odette Céline COURTOIS décédée le 6 Septembre à BEAUNE

Sébastien IBANEZ décédé le 9 Septembre 2017 à Beaune

NAISSANCE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux parents

Audrey Marie-Louise Franziska FROMHEIM née le 1^{er} Septembre 2017 à Beaune

Tom Xavier Marius BAUMANN né le 6 Septembre 2017 à Beaune Robin Carl Emmanuel Mirèio GASNIER né le 7 Octobre 2017 à Beaune

Léna Christine Brigitte RUELLE née à Beaune Le 19 Octobre 2017

MARIAGE

Le conseil municipal présente ses plus vives félicitations aux jeunes mariés

Jean-Luc Bernard Louis BENDDINE et Florence Annie NICOLAS le 22 Juillet 2017

Julien Christian Lucien Louis COMMUNEAU et Emilie Charlotte ALLEXANT le 30 Septembre 2017

TELEPHONES UTILES	NUMEROS
SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-Saint-	03 80 62 44 51
Georges	
Groupe Médical du Colombier	
20 Place de la Mairie-Corgoloin	03 80 62 90 51
Docteurs Catineau & Durand	
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde du	
Pays Beaunois - 6 Av Guigone	03 80 24 96 32
De Salins – 21200 Beaune	
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P.	
3 Rue Jean Moulin – 21700	03 80 63 35 41
Nuits-Saint-Georges	
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en	03 80 61 37 30
milieu rural	
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0.800.23.13.13
SIDA Info Service	0.800.840.800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA

11 Novembre	Commémoration de l'Armistice – Rendez-vous place de la Mairie à 10H45
19 Novembre	Repas des ainés - Salle des Fêtes de Corgoloin à 12 h 00
25 Novembre	Collecte des Bouchons – Salle Vigot de 09h30 à 11h00
08 Décembre	Arbre de Noël – Salle des Fêtes de Corgoloin à 18 h 30
07 Janvier	Loto organisé par la Bibliothèque à 14h00 Salle des Fêtes de Corgoloin
16 Décembre	Concert de Noël organisé par Corgoloin Tête et Jambes – Eglise de Corgoloin à 17h00
12 Janvier	Vœux du Maire et du Conseil Municipal - Salle des Fêtes de Corgoloin à 19h00

Prochaine Parution: Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution prévue pour JUIN 2018. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et un aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.